Informations générales

Conseils, comités, commissions

Remplacement de membres élus de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

NOR: ESRR2418359V

→ Avis

MESR - DGRI SPFCO B2

Les sièges suivants sont à pourvoir pour les sections et les commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique mentionnées ci-dessous :

Section 6. Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations 1 siège – Collège B1

Section 7. Sciences de l'information : signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel

1 siège - Collège B1

1 siège – Collège C

Section 10. Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation »

1 siège - Collège B1

Section 12. Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés

1 siège – Collège A2

Section 35. Philosophie, littératures, arts

1 siège - Collège B2

Section 40. Politique, pouvoir, organisation

2 sièges - Collège A2

Section 41. Mathématiques et interactions des mathématiques

1 siège - Collège A1

1 siège - Collège B2

Commission interdisciplinaire 50. Gestion de la recherche

2 sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 51. Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant

1 - Siège - Collège A

1 - Siège - Collège B

Commission interdisciplinaire 52. Environnements sociétés : du savoir à l'action

2 sièges - Collège A

4 sièges - Collège B

Commission interdisciplinaire 53. Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies

1 siège - Collège A

1 siège - Collège B

Commission interdisciplinaire 54. Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant : développements instrumentaux, expériences et modèles physiques

1 siège - Collège A

1 siège - Collège B

Commission interdisciplinaire 55. Sciences et données

1 siège - Collège B

Les candidatures doivent être établies en un fichier unique incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne doit pas excéder 10 pages.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir à une instance du Comité national de la recherche scientifique.

Elles doivent obligatoirement parvenir au secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cnrs.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel-Ange - 75016 Paris) avant le 10 septembre 2024 à 18 h. Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

— pour les sections : https://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf

— pour les commissions interdisciplinaires : https://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf.

esr.gouv.fr BO n° 30 20

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Remplacement de membres élus de sections du Comité national de la recherche scientifique

NOR: ESRR2419086V

→ Avis

MESR - DGRI SPFCO B2

Les sièges suivants sont à pourvoir pour les sections du Comité national de la recherche scientifique mentionnées ci-

Section 14. Chimie de coordination, catalyse et procédés, interfaces

1 siège - Collège A1

Section 15. Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés

1 siège – Collège A2

Section 36. Sociologie et sciences du droit

1 siège - Collège B2

Les candidatures doivent être établies en **un fichier unique** incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques **les plus récentes**. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. **L'ensemble du dossier ne doit pas excéder 10 pages**.

Elles doivent obligatoirement parvenir au secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cnrs.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel-Ange - 75016 Paris) avant le 10 septembre 2024 à 18 h.
Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

— pour les sections https://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf